



FORMATION

Renforcer votre expertise conseil et amiable en construction : guide pratique

C'est une réalité indéniable : Chaque projet peut potentiellement engendrer des litiges. Cette formation s'adresse à vous, professionnels de la maîtrise d'œuvre. Elle a été conçue spécialement pour vous doter des connaissances nécessaires pour intervenir efficacement dans un contexte de litige ou de mission de conseil, faisant ainsi de chaque défi une occasion de montrer votre valeur ajoutée.

82 %

de satisfaction

COMPÉTENCES CLEFS

1. **Interpréter les règles du droit de la construction et du Code Civil** : pour comprendre et anticiper les responsabilités juridiques et contractuelles, en maîtrisant les fondements du droit de la construction et les principes de déontologie.
2. **Analyser les situations de litige ou de désaccord**, en s'appuyant sur les méthodes d'expertise amiable et les connaissances en assurance construction afin de rédiger un rapport adapté
3. **Rédiger des rapports d'expertise précis et argumentés** : pour communiquer de manière claire et précise les résultats d'une expertise, en utilisant les règles de déontologie et les codes de rédaction spécifiques à l'expertise
4. **Gérer les contentieux liés aux projets de construction** : pour minimiser les impacts négatifs de toutes les parties impliquées, en ayant une parfaite connaissance des contextes législatifs et juridiques.
5. **Négocier les contrats et honoraires d'expertise** : pour assurer une rémunération juste et équilibrée des services d'expertise, en s'appuyant sur les principes du droit contractuel et une connaissance précise du marché de l'expertise en construction.

PROGRAMME

1^{ère} séquence

Droit de la construction et assurance - Fondamentaux et applications

Rôles et responsabilités de l'expert construction

- Introduction à l'expertise amiable en construction

2^{ème} séquence :

Déontologie et cadre législatif de l'expertise

- Déontologie de l'expert.
- Contextes législatifs et juridiques.
- Assurances en construction.

3^{ème} séquence :

Pratiques et objectifs de l'expertise

- Responsabilité de l'expert.
- Méthodologies d'expertise.

4^{ème} séquence :

Contractualisation et résolution des contentieux

- Gestion des contrats et honoraires.
- Rédaction de rapports d'expertises.
- Gestion des contentieux.
- Matériel d'expertise.

MODALITÉS

Présentiel

- Exposés suivis de périodes de questions-réponses
- Exercices d'application individuels ou en sous-groupes : études de cas, quiz...
- Ressources pédagogiques et documentaires

PUBLICS

- Architecte
- Architecte expert
- Chef d'équipe
- Collaborateur
- Dirigeant d'entreprise
- Responsable
- Urbaniste

14h

THÉORIE ●●●○○

PRATIQUE ●●○○○